



Que faire du véhicule de mes parents

Par **mariefrance**, le **17/07/2013** à **10:20**

Bonjour,
Suite au décès de ma mère et de son époux survenu l'année dernière, mon frère, les deux fils de mon beau-père et moi-même avons dû renoncer à la succession (Dettes et autres. Notre notaire nous a conseillé de déposer leurs véhicule auprès d'un commissariat. le problème qui se pose c'est que nous nous retrouvons avec leurs véhicule et seulement deux renonciation en main au lieu de quatre car les fils de mon beau-père ne nous les ont pas transmit. Pouvez-vous me conseiller sur les démarches à suivre. merci à l'avance de votre réponse.